



Cahier des Charges **ETAF-R**

Centre d'entraînement : ETAF-R « Ecole de Tir à l'Arc Français - Régional »



Les objectifs d'un centre d'entraînement :

- Préparer à moyen terme les clubs à obtenir le label de l'École de Tir à l'Arc Français (ETAF), délivré par la FFTA ;
- Préparer les clubs au championnat de France TAE par équipe de club benjamins - minimes et/ou cadets - juniors ;
- Favoriser l'intégration du tireur dans la filière sportive de haut niveau de la FFTA, c'est-à-dire intégrer l'un des cinq Pôles dont celui du CREPS de Nancy
- Construire l'avenir



Quels intérêts pour l'archer ?

- Optimiser sa place dans le Classement National TAE ;
- Être compétitif lors des manifestations nationales (Championnat de France TAE, TNJ) ;
- Élever son niveau de performance en TAE.



Pourquoi des centres d'entraînement ETAF-R ?

- Le Comité Régional de Tir à l'Arc du Grand Est souhaite aider et reconnaître les structures (clubs, classes sportives, CD ...) mettant en place un service d'entraînement de qualité.
- L'objectif à moyen terme pour le club est de devenir un club labellisé ETAF*.



Pourquoi une labellisation ?

- Cela permet de définir un cadre de travail pour la structure d'accueil ;
- Vous valoriser auprès des acteurs institutionnels et/ou économiques.



Cahier des Charges **ETAF-R**



Les critères de labellisation pour accéder à l'ETAF-R

- Le collectif doit être composé d'au moins 6 archers (Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior) avec un maximum de 12 archers ;
- La structure s'engage à ce qu'un minimum de 3 archers de son collectif est fait au moins trois TAE chacun sur l'année N-1. Chacune de leur moyenne doit être supérieure ou égale à 400 points ;
- Avoir au moins 4 cibles en salle ;
- Pouvoir tirer en extérieur aux distances TAE pour chaque catégorie représentée dans le groupe d'entraînement ;
- L'entraîneur doit être titulaire du diplôme d'Entraîneur 1, 2, Fédéral ou DE, BEJEPS ;
- Ouvrir au moins deux créneaux d'entraînement par semaine, sur un minimum de 37 semaines par an ;
- Proposer au moins une durée hebdomadaire de 4 heures d'entraînements ;
- L'entraîneur doit être présent sur au moins trois compétitions précitées ;
- Un budget prévisionnel doit être joint lors de la demande de labellisation ;
- Un programme d'actions, horaires d'entraînements, suivis compétitions... doit être joint au dossier.



L'archer s'engage :

- À suivre les entraînements avec assiduité.
- À participer avec sa structure aux 3 compétitions déclarée.
- À participer à titre individuel aux compétitions qualificatives aux championnats de France Salle et TAE.
- Dans la mesure du possible à effectuer un entraînement libre supplémentaire par semaine

Cahier des Charges ETAF-R



Les engagements du CRTA du Grand Est :

- Le CRTA du Grand Est s'engage à remettre un dossier de demande d'habilitation du centre d'entraînement de la structure ou du club qui en fait la demande ;
- Le CRTA du Grand Est s'engage sur un suivi sous la coordination directe du CTS ;
- L'intervention sera effectuée par un ou plusieurs membres de l'ETR à raison de 7 interventions au cours de l'année avec prise en charge des frais de déplacement du (des) cadre(s).

Vous êtes intéressés ou vous êtes concernés, n'hésitez pas à vous rapprocher de la commission sportive ou du CTS.

Jacques ROUSSEAU
CTS

06.10.85.55.22

jacques.rousseau.cts@tiralarc-grand-est.fr

Stève BELIN
Responsable Commission Sportive

06.61.36.17.58

steve.belin@tiralarc-grand-est.fr

***Rappel des principaux critères pour accéder au label ETAF :**

6 jeunes archers classique des catégories benjamins, minimes et cadets du même club doivent avoir participé à au moins 3 TAE dans l'année N-1,
Le niveau de performance des 6 archers : 540 points de moyenne pour les garçons et 520 points pour les filles